

DECISION DU PRESIDENT

Acte N° 202501

Objet : Parution enquête publique commune de Chézy Sur Marne – Travaux de captage et dérivation des eaux.

Bon de commande n° 10970487

Le Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Syndical à déléguer au Président, pour la durée de son mandat, diverses attributions,

Vu la délibération du comité syndical N°20200904, du 15 septembre 2020 donnant délégation au Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, d'un montant inférieur à 40 000 € hors taxes,

DECIDE :

Article 1 :

D'accepter de bon de commande pour la parution dans les journaux l'Union et l'Aisne Nouvelle d'une enquête publique sur les travaux de captage et de dérivation des eaux remis par Global Editions - 51083 Reims - selon le bon de commande retenu au montant de **3 877,00 € HT soit 4 652,40 € TTC.**

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer le bon de commande et d'en effectuer le règlement dans la limite des crédits inscrits au Budget.

Article 3 :

La présente décision sera portée à la connaissance du comité syndical.

Article 4 :

Le Président du Syndicat et le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera adressé en Sous-Préfecture.

Fait à Château-Thierry, le 06 janvier 2025

Le Président,
Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250106-202501-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2025
Publication : 09/01/2025

Certifié par le Président

